

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/12/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	19

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2021, le 9 Décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jean-sur-Mayenne s'est réuni à la Salle de l'Aquarelle, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par courrier électronique aux conseillers municipaux le 03/12/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/12/2021.

**Présents** : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme BOUGEANT Valérie, M. GOBBE Thierry, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme BOULAIN Anne, M. BOUVIER Yann, M. BRUNET Paul, Mme CLASSEAU Evelyne, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme PLESSIS Clémentine, Mme DAZIN Claire, M. MORVAN Denis, Mme ROUSSEAU Marlène, Mme DUFROU Virginie

**Excusés** ayant donné procuration : M. CHESNEL Jean-Fabien à Mme CLASSEAU Evelyne, M. GAMBERT Eric à M. GOBBE Thierry, M. MEIGRET Julien à Mme ROBIN Elisabeth, M. MORIN Frédéric à M. MORVAN Denis

**A été nommée secrétaire** : Mme BOUGEANT Valérie

### 2021-61 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - Budget Commune

Madame BOUGEANT, adjointe aux finances, présente au conseil municipal le rapport suivant :  
Cette décision permet d'ajuster des prévisions du budget primitif 2021.

DÉCISION MODIFICATIVE N°3			
SECTION INVESTISSEMENT			
CHAPITRE / ARTICLE	LIBELLÉ	RECETTES	DÉPENSES
Chapitre 020 020	Dépenses imprévues		-13150.00€
Chapitre 21 2151	OP 460 Voirie Réseaux de voirie		+1200.00€
Chapitre 21 2183	OP 480 École Matériel de bureau et matériel informatique		+2450.00€
Chapitre 21 2182	OP 830 Atelier communal Matériel de transport		+9500.00€
SECTION FONCTIONNEMENT			
Chapitre 022 022	Dépenses imprévues		-4500.00€
Chapitre 011 61551	Charges à caractère général Matériel roulant		+4500.00€
Total décision modificative n°3		0	0
Budget Primitif 2021 - Fonctionnement		1 491 648.38€	1 491 648.38€
Budget Primitif 2021 – Investissement		721 930.65€	721 930.65€

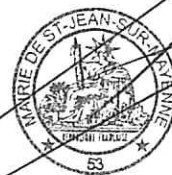
Cette décision est **adoptée** à l'unanimité.

La présente délibération peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14/12/2021  
Le Maire



Olivier BARRÉ